

GRAND PRIX DE LA VILLE DE BEZIERS

16, 17 et 18 novembre 2018

GOLF DE BEZIERS SAINT THOMAS

Route de Bessan, 34500 BEZIERS – 04 67 39 03 09

info@golfsaintthomas.com – golfsaintthomas.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

1 – Conditions de participation

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés d'une fédération reconnue et répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous à l'article 2. Les joueurs licenciés à la ffgolf devront avoir enregistré le certificat médical ou, le cas échéant, le questionnaire de santé, avant le **5 novembre 2018**, faute de quoi l'inscription sera rejetée, et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ pour l'année 2018. Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription. **Épreuve non-fumeurs.**

2 – Forme de jeu

Stroke-Play - 54 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 3 tours.

Une série Dames : index inférieur à 9,5 Départs marques bleues
Une série Messieurs : index inférieur à 4,5 Départs marques blanches

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs <i>maximum</i>	dont Dames <i>minimum</i>	dont wild cards <i>maximum</i>	dont wild cards qualification <i>maximum</i>
96	21	10	5

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les stipulations du Vade-mecum 1.2.1-4 §7.

Note 1 : La Ligue Occitane dispose de 10 WildCards, incluses dans le nombre total de participants. (cf. tableau ci-dessus).

Note 2 : L'ordre des Mérites pris en compte sera celui au **1er novembre 2018** et l'index sera celui figurant dans Fléole à la date du **1er novembre 2018**. Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Départage : Le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Si le play-off ne peut se dérouler normalement et/ou complètement, le départage se fera sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. Autres places : départage selon plan informatique ffgolf.

Cut : Après 36 trous, dans chaque série, les 2/3 du champ plus les ex aequo seront qualifiés pour le dernier tour.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux stipulations du Vade-Mecum 2018.

3 – Inscriptions

Réception de l'inscription en main propre ou par courrier adressé au Golf de St Thomas, avant le **1er novembre 2018**, à minuit, en indiquant le **nom, prénom, n° de licence**, et **téléphone, mail, obligatoirement** accompagné du **droit d'engagement** (chèque à l'ordre de Golf Saint Thomas).

Adultes	100 €	(50 € pour les membres du Club)
Joueurs de 19 à 25 ans (nés entre 1993 et 1999)	50 €	(25 € pour les membres du Club)
Joueurs de 18 ans ou moins (nés en 2000 ou après)	40 €	(20 € pour les membres du Club)

La liste des participants retenus sera communiquée à la Ligue avant le **6 novembre 2018** à 12h. Une journée d'entraînement est prévue soit le mercredi **14 novembre 2018** (sur présentation du certificat de scolarité), soit le jeudi **15 novembre 2018**, sur réservation des départs au Golf.

4 – Remise des prix

Classement en brut uniquement. Les 2 premières joueuses de la série Dames et les 4 premiers joueurs de la série Messieurs seront récompensés.

5 - Comité de l'épreuve

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.